

SOLUTIONS D'ASSURANCE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

CETTE DEMANDE CONCERNE LA PÉRIODE DE COUVERTURE DU 15 JANVIER 2026 AU 15 JANVIER 2027.

Nom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera la date à laquelle le paiement sera reçu et la police finalisée.

Renseignements sur l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour le compte ou au nom de l'entreprise d'une autre personne ou d'une entreprise pour laquelle vous êtes employé ou sous contrat.

Exercez-vous une activité de denturologue pour laquelle vous avez besoin d'une assurance?

Oui Non

Travaillez-vous à votre compte ou êtes-vous propriétaire unique sans aucun autre professionnel de santé travaillant pour vous?

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise).

Entité / Nom commercial :

Adresse du lieu (si différente de celle ci-dessus) :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Exploitez-vous plus d'une entité pour laquelle vous avez besoin d'une protection?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Renseignements sur le membre

Pour être admissible à cette assurance, vous devez être membre de la Denturist Association of Ontario (DAO). **Vous devez maintenir une adhésion continue et active à la DAO pendant toute la durée de cette police d'assurance.** Si vous n'êtes pas membre de la DAO, cette police est nulle. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Êtes-vous membre en règle de la Denturist Association of Ontario?

Oui Non

Avez-vous renouvelé votre adhésion à la DAO pour l'année d'adhésion du 15 janvier 2026 au 15 janvier 2027?

Oui Non

Veuillez indiquer votre numéro d'adhésion à la DAO :

Renseignements sur la partie proposante

Une réclamation, une poursuite ou une plainte en matière de responsabilité professionnelle ou de responsabilité civile générale a-t-elle été déposée contre vous ou votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous quelque part dans le monde?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Est-ce que vous ou votre entreprise fournissez des services professionnels qui ne relèvent pas de la denturologie? [Remarque : les polices ne couvrent que les services qui relèvent de la denturologie. Les autres services professionnels ne sont pas couverts par cette assurance]
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Vous ou votre entreprise avez-vous fait l'objet d'allégations de négligence professionnelle, par écrit ou verbalement, au cours des cinq dernières années?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Une police d'assurance responsabilité professionnelle ou d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée ou annulée ou le renouvellement d'une assurance a-t-il déjà été refusé?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Est-ce que vous/votre entreprise fournissez des services à l'extérieur du Canada?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Assurance responsabilité professionnelle (Erreurs & Omissions)

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de denturologiste. Votre police intervient également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre organisme de réglementation.

Aperçu de la couverture :

Formulaire de politique	Sur l'événement
Frais disciplinaires (y compris les dépenses accordées et les tribunaux des droits de la personne)	150 000 \$ par réclamation/période d'assurance
Frais de défense pour des actes criminels présumés, à l'exclusion du remboursement des abus	150 000 \$ par réclamation/période d'assurance
Remboursement des frais de défense pour les abus	150 000 \$ par réclamation/période d'assurance
Perte de revenus	Jusqu'à 1 000 \$ par jour
Assignation à comparaître	10 000 \$ par réclamation/période d'assurance
Perte de documents	65 000 \$ par réclamation/période d'assurance
Fonds de thérapie et de conseil	25 000 \$ par assuré / 50 000 \$ par période d'assurance
Dépenses de relations publiques	25 000 \$ par réclamation/période d'assurance
Territoire de couverture	Canada

Limite	Prime
2 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégat	<input type="checkbox"/> 320 \$
5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégat	<input type="checkbox"/> 490 \$

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques (l'entité juridique)

L'assurance responsabilité civile professionnelle des cliniques protège les actifs de votre entreprise dans le cas où le nom de votre entreprise serait impliqué dans une réclamation ou une poursuite en responsabilité civile professionnelle.

Les propriétaires d'entreprise devraient envisager de souscrire cette couverture si d'autres professionnels de la santé (par exemple, des membres du personnel professionnel tels que des copropriétaires, des employés, des entrepreneurs indépendants, des associés) fournissent des services pour le compte de votre entreprise ou facturent sous le nom de votre entreprise.

Veuillez noter que cette couverture doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires d'entreprise ou de l'entité commerciale.

La police d'assurance responsabilité professionnelle individuelle de la DAO vous protégera automatiquement si vous travaillez de manière indépendante ou si vous êtes propriétaire unique et qu'aucun autre professionnel de la santé ne fournit de services pour votre entreprise ou en son nom, ou ne facture ses services sous votre nom commercial.

Avez-vous besoin de l'assurance responsabilité professionnelle pour clinique?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Nombre de professionnels	Prime annuelle (partagée avec une assurance responsabilité civile professionnelle individuelle de 2 000 000 \$)	Prime annuelle (partagée avec une assurance responsabilité civile professionnelle individuelle de 5 000 000 \$)
Propriétaire unique	<input type="checkbox"/> Néant	<input type="checkbox"/> Néant
2-5	<input type="checkbox"/> 298 \$	<input type="checkbox"/> 404 \$
6-10	<input type="checkbox"/> 476 \$	<input type="checkbox"/> 578 \$
11+	<input type="checkbox"/> Référence	<input type="checkbox"/> Référence

Indiquez le nombre de professionnels, y compris vous-même, qui fournissent des services pour ou au nom de la clinique/l'entreprise (n'incluez pas le personnel administratif ou les assistants dentaires qui effectuent uniquement des tâches administratives et qui ne fournissent pas de soins aux patients) :

Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entreprise doit souscrire sa propre assurance responsabilité professionnelle. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions de couverture.

Employez-vous d'autres professionnels de la santé ou faites-vous appel à d'autres professionnels de la santé (à l'exclusion des denturologistes)?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Assurance responsabilité civile générale individuelle

Si vous exploitez une entreprise et que vous avez du CONTENU ou des BIENS à assurer et/ou s'il y a des professionnels qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial, il est possible qu'une police d'assurance responsabilité civile générale ne soit pas une protection suffisante.

Dans ces circonstances, BMS recommande la couverture avec la formule clinique, qui comprend la responsabilité civile général, les biens/contenus, les pertes d'exploitation et les actes criminels. Veuillez remplir la section de l'assurance forfait clinique ci-dessous.

La responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un client au cours d'une consultation.

Cette couverture est recommandée pour les travailleurs autonomes ne disposant pas de personnel supplémentaire.

Veuillez noter que si vous souscrivez l'assurance forfait clinique, vous n'avez pas besoin de cette garantie car elle est incluse.

Aperçu de la couverture :

Formulaire de politique	Sur l'événement
Blessures corporelles et dommages matériels	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile pour préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Paiements médicaux	25 000 \$ par personne
Responsabilité civile des locataires	1 000 000 \$
Automobile de non-propriétaire	2 000 000 \$
Dommages aux véhicules loués	100 000 \$

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile générale individuelle?
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Oui Non

Limite	Prime
2 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégat	<input type="checkbox"/> 490 \$
5 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégat	<input type="checkbox"/> 725 \$

Forfait clinique

Comprend l'assurance des biens/contenu, de la criminalité, des pertes d'exploitation et de la responsabilité civile générale.

Politique basée sur l'événement.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

La couverture des **biens/contenus*** couvre les articles habituels d'un bureau, notamment les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout équipement, inventaire et amélioration locative et aménagements dont vous êtes responsable. Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-855-318-6558.

La couverture contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au cabinet ou à la clinique.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

* Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs vous recommandent d'augmenter le montant de garantie requis pour le contenu à assurer d'au moins 5%.

Franchise pour les réclamations liées au contenu/biens et la criminalité :

Tremblements de terre	3 % / 100 000 \$ minimum sauf en Colombie-Britannique où le minimum est de 10 % / 250 000 \$
-----------------------	--

Inondations	25 000 \$ minimum
Refoulement d'égout	5 000 \$ minimum
Dégâts d'eau	10 000 \$ minimum
Biens divers	2 500 \$ minimum
Criminalité	1 000 \$ minimum
Tous les autres risques	2 500 \$ minimum

Couverture	Limite
Responsabilité civile générale	2 000 000 \$ par événement / 5 000 000 \$ agrégat
Comprend:	
Blessures corporelles et dommages matériels	
Produits-opérations achevées	
Préjudice personnel et préjudice publicitaire	
Paiements médicaux	
Responsabilité civile des locataires	
Extension de la responsabilité en matière d'avantages sociaux	
Automobile de non-propriétaire	
Biens contenus dans vos locaux, y compris les améliorations locatives et les améliorations (La règle proportionnelle de 90 % s'applique)	150 000 \$
Criminalité	10 000 \$
Pertes d'exploitation	150 000 \$ agrégat
Bris d'équipement	Correspondant à la limite du contenu

Prime annuelle à partir de 1 599 \$

Avez-vous besoin de la couverture clinique?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Avez-vous déjà fait une réclamation pour des dommages aux biens ou des dommages causés par une inondation?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Possédez-vous du matériel laser, du matériel de diagnostic ou du matériel radiologique d'une valeur supérieure à 100 000 \$?
Si oui, veuillez fournir des détails (nom, description, âge, quantité et valeur de remplacement).

Oui Non

Une assurance similaire vous a-t-elle déjà été refusée, annulée ou son renouvellement a-t-il déjà été refusé?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Voulez-vous augmenter le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile générale à 5 000 Oui Non 000 \$/plafond de garantie de 5 000 000 \$ pour une prime supplémentaire de 200 \$?

Montant de garantie supplémentaire pour le contenu

Souhaitez-vous souscrire un montant de garantie plus élevé pour le contenu? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionnez une limite ci-dessous.

Limite de contenu	Prime supplémentaire
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 258 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 361 \$
300 000 \$	<input type="checkbox"/> 464 \$
350 000 \$	<input type="checkbox"/> 567 \$
400 000 \$	<input type="checkbox"/> 670 \$
450 000 \$	<input type="checkbox"/> 773 \$
500 000 \$	<input type="checkbox"/> 876 \$
550 000 \$	<input type="checkbox"/> 927 \$
Plus de 550 000 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Assurance multirisque flottante pour biens divers

Si vous vous déplacez avec du contenu, nous vous recommandons d'ajouter une assurance flottante toutes catégories à votre police pour assurer ce contenu contre les sinistres qui pourraient survenir en dehors de vos locaux assurés.

Franchise: 2 500 \$

Avez-vous besoin d'une assurance flottante toutes catégories? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionnez une limite ci-dessous.

Limite de contenu	Prime supplémentaire
10 000 \$	<input type="checkbox"/> 100 \$
20 000 \$	<input type="checkbox"/> 200 \$
30 000 \$	<input type="checkbox"/> 300 \$
40 000 \$	<input type="checkbox"/> 400 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 500 \$
Plus de 50 000 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Lieu supplémentaire

Avez-vous besoin d'assurer du contenu se trouvant dans un autre lieu assuré?

Si oui, veuillez fournir l'adresse des lieux secondaires et le montant de garantie requis pour le contenu:

Oui Non

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Limite de contenu	Prime supplémentaire
150 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 599 \$
200 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 849 \$
250 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 949 \$
300 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 049 \$
Plus de 300 000 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Avez-vous besoin d'assurer du contenu se trouvant dans un troisième lieu assuré?

Oui Non

Règle proportionnelle

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % du montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple: $(100 000 \$ \div (150 000 \$ \times 90 \%)) \times 100 000 \$ = 74 074 \$$ Indemnisation pour perte (moins franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Toutes les pertes sont soumises à une franchise, qui est déduite du montant de l'indemnisation.

Couverture du bâtiment / de l'unité en copropriété

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou du logement en copropriété où se trouve votre entreprise Oui Non et pour lequel vous avez besoin d'une assurance des bâtiments commerciaux? Veuillez noter que nous ne fournissons pas de couverture pour les propriétés résidentielles.

Si oui, veuillez sélectionner le type de bien: Bâtiment Unité en copropriété

Si oui, veuillez indiquer la valeur de la propriété (Remarque : il ne s'agit pas du coût immobilier) :

Exigences relatives à l'assurance du contenu des bureaux

Le montant de garantie indiqué ci-dessus est-il adéquat?

Si non, veuillez fournir des détails sur vos besoins :

Oui Non

Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom :

Adresse :

Ville :

Prov / Terr :

Code postal :

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	500 000 \$ 250 000 \$
---	--------------------------

Personnes informées	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)
---------------------	---

Limite de la responsabilité globale	1 000 000 \$
--	--------------

Dommages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$
---	------------

Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$
---------------------------------------	------------

Coûts de récupération des données	100 000 \$
-----------------------------------	------------

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
--	--------------

Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$
--	--------------

Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
--	--------------

Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$
----------------------------------	--------------

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
-----------------------------	--

Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
-------------------------------	--

Fraude aux télécommunications	100 000 \$
-------------------------------	------------

Récompense en cas d'acte criminel

Récompense en cas d'acte criminel	50 000 \$
-----------------------------------	-----------

Réparation de matériel informatique

Inclus

Franchises

Chaque incident	1 000 \$
-----------------	----------

Personnes informées	100
---------------------	-----

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée?

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprises et employés - 0 à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Entreprises et employés - 500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$

Entreprises et employés - 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Entreprises et employés - 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprises et employés - 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprises et employés - 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Entreprises et employés - 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprises et employés - 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprises et employés - 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Entreprises et employés - 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Entreprises et employés - Au-dessus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS CONSTITUENT UNE CONDITION PRÉALABLE POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSOUS N'EST PAS RESPECTÉ, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE GARANTIE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORTION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr. **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS..**

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte.

***Garantie supplémentaire disponible**

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

L'assurance contre la fraude prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

Fraude par transfert de fonds est désigné la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ pour 230 \$/an

Limite de 100 000 \$ à partir de 335 \$/an

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses? Oui Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre clinique retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi?
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Oui Non

	Limite	Franchise	Prime annuelle pour un maximum de 25 employés
Option 1	100 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 270 \$
Option 2	250 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 373 \$
Option 3	500 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	1 000 \$	<input type="checkbox"/> 514 \$

Nombre total d'employés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement Oui Non d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

Oui Non

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment:
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
 - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers?
Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Chaque réclamation / limite agrégée	Prime
25 000 \$/125 000 \$	<input type="checkbox"/> 109 \$
50 000 \$/250 000 \$	<input type="checkbox"/> 132 \$

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? Oui Non

Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? Oui Non

- Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? Oui Non
- Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? Oui Non
- Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? Oui Non
- Été poursuivi pour discrimination présumée? Fait l'objet d'une procédure disciplinaire par un organisme de réglementation? Oui Non
- Été victime d'un vol d'identité? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- L'assurance couvre les frais de justice liés à la résolution d'une série de litiges:
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue);
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Premium
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 168 \$

150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 266 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 433 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 554 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 977 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 388 \$
3 000 001 \$ et plus	<input type="checkbox"/> Référence requise

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Été impliqué dans un litige contractuel?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes?

Si oui, veuillez fournir des détails.

Couverture accident 24 heures sur 24 (Non disponible pour les membres au Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et

- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Oui Non

Couverture	Option 1	Option 2
Décès et invalidité accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
Coût	<input type="checkbox"/> 42 \$	<input type="checkbox"/> 70 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement prélevée et n'est pas remboursable.

Signé par :

Poste :

Date:

Divulgation des frais (tous les produits disponibles sont énumérés ci-dessous, quelle que soit la sélection)

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité civile professionnelle	Par demande	25%	Néant
Assurance responsabilité civile générale	Par demande	20%	Néant
Forfait clinique	Par demande	20%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance frais juridiques des particuliers	Par demande	20%	Néant
Assurance frais juridiques d'entreprise	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$ / 15 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer [ici](#).

Informations sur le paiement

Les taxes applicables seront ajoutées au besoin. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de BMS Canada Services de Risque Ltée, ou remplir le formulaire d'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

Sous-total	\$
Frais de service*	25,00 \$
Taxe	\$
Total joint	\$

* **Veuillez noter** : les frais de gestion ne s'appliquent pas si vous souscrivez SEULEMENT une assurance responsabilité professionnelle.

Autorisation de débit de la carte de crédit

Nº de compte VISA, AMEX ou MasterCard :	Date d'expiration :	Code de sécurité :
Nom du titulaire de la carte :	Signature :	
BMS Canada Services de Risque Ltée (BMS) 979 rue Bank, bureau 200 Ottawa, ON K1S 5K5	Sans frais : 1-855-318-6558 Télécopie : 613-701-4234 Courriel : dao.insurance@bmsgroup.com	